

PROGRAMME

Accessibilité et qualité d'usage des bâtiments

- La notion de handicap.
- Les notions d'accessibilité, d'adaptabilité.
- L'usage du bâtiment et la prise en compte des handicaps :
 - déficiences sensorielles : visuelles, auditives,
 - déficiences motrices et déficiences intellectuelles.

Respect des obligations législative et réglementaire

- Exigences réglementaires générales : code de la construction, règlement de sécurité.
- **Réglementation issue de la loi du 11 février 2005** : objectif, champ d'application
- **Décret du 17 mai 2006** relatif à l'accessibilité des ERP, IRP et des bâtiments d'habitation
- Caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées :
 - arrêté du 1^{er} août 2006 : Accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs et individuels,
 - arrêté du 1^{er} août 2006 : Accessibilité dans les établissements recevant du public et dans les installations ouvertes au public.

Modalités pratiques d'application des textes

- Echéances, dates d'application des textes
- Obligations des intervenants : Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitants, ...
- Le permis de construire, l'attestation, ...
- La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- La maison départementale des personnes handicapées

Démarche générale d'analyse d'un bâtiment

- Le concept d'usage d'un bâtiment
- L'analyse fonctionnelle des espaces
- L'approche du site : Le bâtiment, ses abords, son accès
- L'analyse des processus, des déplacements dans un bâtiment :
 - l'approche globale
 - l'approche par type d'espace ou de bâtiment
- Le cahier des charges
- La revue d'accessibilité aux différentes étapes du projet : Programme, APS, APD, Réalisation, réception, exploitation

Solutions techniques à l'accessibilité

- Cheminements, accès, équipements, signalisation
- Circulations horizontales et verticales : Ascenseurs, escaliers
- Places de stationnement : intérieur, extérieur
- Equipements : sanitaires, éclairage, interphones, portes, téléphone, plan de travail, ...
- Exigences dimensionnelles et qualitatives

Applications et étude de cas

- ERP et IRP
- Lieux de travail
- Bâtiments d'habitation
- Aménagements

RÉGLEMENTATION HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

Application aux ERP, IRP
et Bâtiments d'habitation.



Code S812

1 jours

Tarifs : 555 € HT
(repas du midi compris)

Dates :
20 Juin 2008
OU
16 Octobre 2008

CONTEXTE

Le décret du 17 mai 2006 met en œuvre le principe d'accessibilité généralisée posé par la loi du 11 février 2005 qui doit permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap, d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. L'ensemble de ces mesures visent à garantir l'accessibilité avec la plus grande autonomie pour les personnes handicapées et à assurer une équité de traitement à l'égard de tous les usagers.

OBJECTIFS

- Faire le point sur la nouvelle réglementation, sur ses champs d'application.
- Acquérir une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité en phases programme et conception pour les opérations en neuf ou réhabilitation.
- Réaliser un diagnostic "accessibilité" pour les projets d'aménagement ou de "mise aux normes" des bâtiments existants.
- Décider des choix et concevoir les solutions techniques : Mesures et dispositions constructives.
- Contrôler l'atteinte des objectifs réglementaires lors de la réception des travaux.

PERSONNES CONCERNÉES

- Ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des BET, des services techniques des collectivités locales, de l'industrie et du tertiaire.
- Architectes et collaborateurs d'architecte.

PÉDAGOGIE

- Alternance d'apports de connaissances, d'analyse des textes réglementaires et acquisition d'une méthode d'analyse de l'accessibilité des bâtiments.
- Echanges et études de cas.

Tél. : 01 30 85 24 90 / 01 30 85 24 09
Fax : 01 30 85 24 87